



Jacques Dutronc : allez vous saisir le C.S.A ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 10 janvier 2010

Comment M DUTRONC peut-il se permettre de fumer en répet avec des musiciens (employés) , en interview avec des journalistes' (salariés) et sur scene en concert devant des centaines des personnes sans que personne ne lui dise rien !

Merci le service public france 2 d'avoir montrer à l'écran pendant 15 mn cette apologie du tabac !

Allez vous saisir le C.S.A ???

Réponse :

Le CSA a été saisi le 5 janvier par courrier recommandé. Il est assez symptomatique de comparer l'absence de réaction du CSA face à ce délit caractérisé et répété et le zèle avec lequel l'ARPP, mandatée par le CSA, a alimenté une polémique qui n'avait pas lieu d'être lors de l'exposition TATI.

Il est vrai que les annonceurs se raréfient et que les fabricants de tabac pourraient combler ce vide si on les autorisait officiellement à faire la promotion du tabac dans les médias.